

Un fonctionnement souple

- Vous avez plus de 65 ans
- Vous avez moins de 65 ans mais vous souffrez d'un handicap
- Vous rencontrez des difficultés constantes ou ponctuelles pour préparer vos repas.

Pour la livraison
de vos repas
à domicile



Saint Jean de Monts

Livraison l'après-midi

Lundi : repas de mardi et/ou mercredi

Mercredi : repas de jeudi et/ou vendredi

Vendredi : repas de samedi et/ou dimanche
et/ou lundi

Notre Dame de Monts, la Barre de Monts, Le Perrier et Orouët

Livraison le matin

Mardi : repas de mardi et/ou mercredi

Jeudi : repas de jeudi et/ou vendredi

Samedi : repas de samedi et/ou dimanche
et/ou lundi

Informations

Depuis 1990, l'association Repas Domicile Service, vous propose la livraison de repas à domicile avec la contribution des communes.

Vous avez le choix entre :

- 2 entrées, 2 plats, un fromage ou laitage et 2 desserts.
- Potage de 25 cl possible en supplément
- Repas mixés, pauvres en sel ou en sucre selon régime.



Nous vous offrons la possibilité
de modifier, suspendre ou
annuler votre commande

**Sans frais en respectant un délai
de prévenance de 4 jours.**

**Le service pourra être réactivé si
vous en faites la demande.**

REPAS DOMICILE SERVICE

02.51.59.15.16

rds.saintjeandemonts@laposte.net

**1 Rue Henry Dunant
85160 Saint Jean de Monts**



Pour souscrire à notre service

- ✓ Une fiche de renseignements
- ✓ Une cotisation annuelle de 4 €
- ✓ Un certificat médical
- ✓ Un RIB pour le prélèvement

Une facturation claire

- Le repas est facturé 7,85 €
- La facture vous parvient chaque fin de mois.
- Le prélèvement s'effectue le 15 du mois suivant
- Le potage supplémentaire est facturé 0,50 €
- Le repas est facturé 11 € pour les personnes en résidence secondaire.

* Ces tarifs sont révisables au 1er janvier de chaque année.

* Un crédit d'impôt est possible (selon la réglementation en vigueur).

La secrétaire vous accueille :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
De 10h à 12h et de 14h à 16h.
Le samedi sur rendez-vous.

La prestation peut être financée en partie par le Conseil Départemental dans le cadre de L'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA) ou par votre caisse de retraite principale



Choisissez la fréquence de vos livraisons

- 1 jour/semaine
- 1 jour sur deux
- Tous les jours
- Uniquement le week-end



Un repas équilibré

- ✓ Des repas faits maisons favorisant les produits locaux et de saison
- ✓ Des plats variés établis par des diététiciennes
- ✓ Des régimes adaptés aux besoins sur demande
- ✓ Une équipe de cuisine 100 % vendéenne



Un accompagnement personnalisé

Les repas sont livrés par des personnes qualifiées (aides à domicile de l'ADMR). Elles vous apportent votre repas et vous accompagnent dans votre quotidien. Elles sont à votre écoute et participent à coordonner au mieux vos besoins avec les autres professionnels du domicile.